

PICARDIE

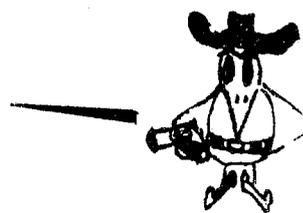
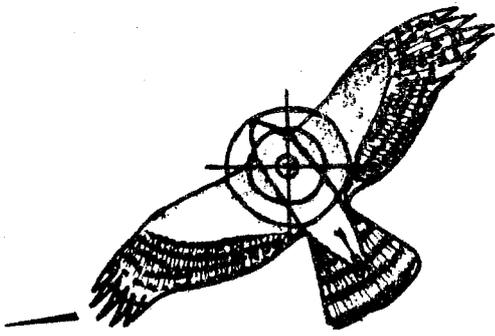
NOUVEAUX

le guide trimestriel du GEPOP

N° 26 DECEMBRE 1984

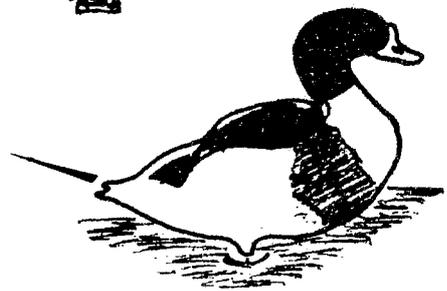
SOMMAIRE :

- Informations p 1
- Un zoo itinérant illégal ! p 2
- Triste saison pour les Rapaces p 3
- Les Centres de Soins s'organisent p 7
- Les affaires traitées par le Conseil d'Administration du GEPOP p 9
- Enfin un local ! p 10



ASSEMBLEE GENERALE DU G.E.P.O.P. p 11

- Au calendrier p 12
- Apprenez à les reconnaître :
 Les Sternes et les Guifettes p 14
- Connaissance de la Faune picarde :
 Le Tadorne de Belon p 18



Papier recyclé

GRUPE ENVIRONNEMENT PROTECTION ORNITHOLOGIE en Picardie - Affilié à la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature - Agréé par les Ministères chargés de l'Environnement, de l'Équipement (Loi sur la protection de la Nature) et de la Jeunesse et des Sports - MUSÉE DE PICARDIE - 80000 AMIENS (C.C.P. LILLE 872.02) Président : J.M. Thiéry

Directeur de la Publication P. Thiéry

Prix du numéro
4 francs

Commission paritaire n° 63860

Dépôt légal 4ème trimestre 1984

I.S.S.N. 0 182 - 4201

... INFORMATIONS ... INFORM

Pris dans
la lettre du
hérisson

la publication bimensuelle
de la Fédération
Française des Sociétés de
Protection de la Nature

F.F.S.P.N.

- 57, rue Cuvier -
PARIS Cédex 05



"VANOISE, VICTOIRE POUR DEMAIN ?"

CETTE CITATION DE JEAN CARLIER, AUGMENTÉE D'UN POINT D'INTERROGATION RÉSUME BIEN LA SITUATION.

LE GOUVERNEMENT VIENT DE DÉCIDER L'ABANDON DU PROJET DE CONSTRUCTION DES BARRAGES DU CLOU ET DE LA RAÏE EN HAUTE TARENTAISE. NOUS NE POUVONS TOUTS QUE NOUS RÉJOUIR DE CETTE SAGE DÉCISION. LORS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE AVAIENT SOULIGNÉ QUE LA RÉALISATION DE CE PROJET AURAIT GRAVEMENT DÉTRUIT UNE PART PRÉCIEUSE DE NOTRE PATRIMOINE NATUREL. ELLES AVAIENT ÉGALEMENT MONTRÉ L'IRRÉALISME FINANCIER ET ÉNERGÉTIQUE DU PROJET. LE BON SENS TRIOMPHE DONC.

IL RESTE QUE L'ANNONCE DE CETTE DÉCISION EST VENUE D'EDF ET NON DU GOUVERNEMENT. CET ÉTAT DANS L'ÉTAT PARLE DE SUSPENSION DU PROJET QUI NE SE JUSTIFIE PLUS ÉCONOMIQUEMENT.....

IL N'Y A PAS SI LONGTEMPS, EDF PRÉTENDAIT ENCORE LE CONTRAIRE... COMPRENNE QUI POURRA!

L'ON NE PEUT QUE S'INTERROGER SUR LE SÉRIEUX AVEC LEQUEL SONT PROPOSÉS DE TELS PROJETS PAR "LES HOMMES AU SERVICE DES HOMMES". L'ON NE PEUT QUE REGRETER MAINTENANT QU'UNE FOIS DE PLUS, EDF AIT TENTÉ DE RÉALISER UN COUP PARTI EN ENGAGEANT DES TRAVAUX ONÉREUX DITS PRÉLIMINAIRES DONT LA FACTURE (100 MILLIONS DE FRANCS) DEVRA ÊTRE RÉGLÉE D'UNE FAÇON OU D'UNE AUTRE PAR... LES CONTRIBUABLES. ON PEUT ESPÉRER QUE CE PROJET, COMME CEUX QUI VISENT LES PARCS NATIONAUX DES ÉCRINS, DU MERCANTOUR ET DES PYRÉNÉES OCCIDENTALES, SERA DÉFINITIVEMENT ABANDONNÉ.

J.P. RAFFIN

COMMUNIQUE DE PRESSE

23.10.83

L'Office National des Forêts sabote-t-il le plan de sauvegarde de l'ours dans les Pyrénées ?

La sauvegarde de l'ours brun, élément de notre patrimoine naturel aussi prestigieux que le Mont St Michel, par exemple, dans le domaine du patrimoine bâti, passe par une gestion adaptée des forêts pyrénéennes où il existe encore.

A la suite d'une concertation entre les différents services de l'Etat directement concernés (dont l'Office National des Forêts) un plan ours a été lancé par le Ministère de l'Environnement au printemps 1984 sous l'égide du Premier Ministre (Fonds d'intervention pour la qualité de la vie). Ce plan a le soutien des associations de protection de la nature. L'on aurait donc pu attendre des services régionaux et départementaux de l'Etat qu'ils jouent le jeu et se mobilisent pour assurer la réussite de ce plan. Les faits tendent à montrer le contraire.

Au début du mois d'Octobre, plusieurs coupes de bois situées en zone rouge selon le plan ours (zones de reproduction de l'ours brun où la tranquillité absolue est indispensable) ont été mises en adjudication dans les Pyrénées. L'Office National des Forêts, conseiller technique des communes propriétaires de ces coupes n'a pas fait état des contraintes particulières liées à la présence de l'ours.

Si demain, les coupes sont réalisées selon les méthodes "classiques" (pistes de débardage construites au bulldozer, perturbations multiples, méconnaissance des zones sensibles, etc.) l'avenir de l'ours brun sur le territoire français sera encore un peu plus compromis.

L'Office National des Forêts veut-il la mort de l'ours ?

Exposition itinérante de Reptiles "Miami Production"

AFFAIRE DURAND : QUITTE OU DOUBLE ?

En septembre, nous avons pu localiser simultanément les 3 expositions du groupe DURAND grâce aux appels des associations. Nous avons demandé au Ministère de l'Environnement une action d'envergure. Nous avons été suivis et des scellés furent posés sur au moins 2 d'entre elles. A partir de ce moment, a commencé un "cirque" indescriptible. Interventions politiques (eh oui), difficultés ou erreurs administratives, mauvaise volonté des préfets, utilisation de la presse (Pierre DURAND est venu expliquer à FR3 qu'il était victime d'un entêtement administratif, etc), problèmes de personnes locales, etc, etc. Bref, ils sont tous repartis. Ils ont été reçus au Cabinet de Mme BOUCHARDEAU.

Il semblerait que le Ministère veuille faire repasser les individus concernés devant la commission du certificat de capacité. Le moment risque d'être décisif. Il faut le concours de tous pour essayer de régler le problème définitivement.

Nous vous rappelons que les principaux responsables sont Pierre DURAND, Gervais DURAND, Elisabeth CORBEAU, Mme CHOINET, mais il y en a d'autres.

la lettre du hérisson n°11 - Nov. 84



LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

UN ZOO ITINERANT ILLEGAL !

Par Patrick THIERY

Au début du mois de Novembre s'était installé à AMIENS puis à ABBEVILLE un chapiteau qui présentait des oiseaux de tous pays. Cet établissement s'appelle "AMERICAN EXPO"-Les Oiseaux du Monde, un nom à retenir.

Pour le prix élevé de 20 francs vous pourriez y admirer des oiseaux détenus dans des conditions lamentables (contrairement à ce qu'affirme son propriétaire quand il en fait la publicité) et dans la plus parfaite illégalité. En effet, son responsable ne possède pas de certificat de capacité obligatoire pour tout établissement présentant des animaux au public.

Lorsque le mardi 30 Octobre il s'est installé à AMIENS, j'ai demandé à la Fédération Départementale des Chasseurs qu'elle envoie le plus rapidement possible un Garde National pour effectuer un contrôle. Dans le même temps, je déposais plainte pour défaut de certificat de capacité. Dans les jours qui suivirent je contactai la P.F.S.P.N. afin d'obtenir davantage de renseignements sur ce zoo, j'obtenais alors les adresses des responsables d'associations de protection de la nature qui avaient déjà eu affaire avec cet établissement.

Renseignements pris, il apparaissait qu'en plus des espèces exotiques, Alain Sirvain détenait des oiseaux protégés qu'il échangeait probablement au cours de ses voyages :

- un Blongios nain, un Tadorne de Belon et un Ganga lors de son passage à Soyeux (Charente)
- deux Bernaches nonettes et une Oie des neiges lors de son passage dans les Vosges en Août 84.

La semaine suivante, alors que j'étais en déplacement à ABBEVILLE, je vis à nouveau ce zoo.

J'avais alors le pressentiment qu'on pourrait découvrir des espèces protégées. Je demandai donc une fois de plus aux gardes nationaux d'effectuer un contrôle. Le soir même j'apprenais que deux Cygnes tuberculés avaient été saisis, je déposai alors une seconde plainte pour :

défaut de certificat de capacité, transport et utilisation d'espèce protégée et infraction à l'article 276 du code rural (animaux non détenus dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques des espèces).

Ne croyez pas que ce chapiteau va disparaître rapidement, il risque de se recréer sous un autre nom avec un autre siège social. C'est pourquoi il faut être vigilant, dès qu'un zoo itinérant

UNE CIRCULAIRE DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE DU 10/3/81

"ces ménageries donnent souvent le spectacle d'animaux qui souffrent des conditions dans lesquelles ils sont contraints de vivre, cette présentation des bêtes maintenues dans un espace confiné et malsain ne concorde pas avec les efforts que nous faisons pour faire comprendre aux jeunes le nécessaire respect de la vie. Elle est au contraire un fâcheux exemple de l'exploitation à des fins commerciales de la curiosité naturelle que les enfants peuvent éprouver à l'égard des animaux sauvages".

LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

UNE NOTE INTERNE DE LA F.F.S.P.N

Le GEPOP est affilié depuis sa création à la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature. Cette fédération regroupe plus de 250 associations agréées, c'est à dire reconnues par les pouvoirs publics. Tous les mois nous recevons un bulletin ainsi que des notes internes de celle-ci. A plusieurs reprises ses responsables ont attirés l'attention des associations de protection de la nature sur l'existence illégale de ses itinérants tels que :

"American Expo" ou "Miami Production" (présente des Reptiles).

C'est grâce à ces informations que nous avons pu agir contre cette exposition d'oiseaux.

s'installe dans votre ville prévenez immédiatement la F.F.S.P.N. en téléphonant au 16(1) 336.79.95, le G.E.P.O.P. pour la Picardie ou les Services Vétérinaires de votre département ou encore la Fédération Départementale des Chasseurs. L'idéal étant d'intervenir rapidement auprès du Procureur de la République afin d'obtenir la mise sous séquestre immédiate du chapiteau (ce que nous n'avons pu faire par manque d'informations).

Ce genre d'établissement entretient les trafics d'animaux. Il est inconcevable qu'à notre époque des témoins rares et menacés de notre patrimoine naturel fassent les frais d'un tel mercantilisme.

TRISTE SAISON POUR LES RAPACES !

Notre centre de soins recueille chaque année entre 50 et 70 oiseaux. Depuis plusieurs années nous avons remarqué que l'apport d'oiseaux blessés n'était pas régulier. A certaines périodes de l'année notre centre se remplit; ainsi en hiver, nous recueillons très souvent des Rapaces nocturnes victimes de la circulation automobile. L'explication est simple, il s'agit d'un regain d'activité car pour eux commence la période de reproduction. En automne, par contre, les oiseaux sont plus fréquemment les victimes de la chasse, la majorité des oiseaux recueillis sont là encore les Rapaces.

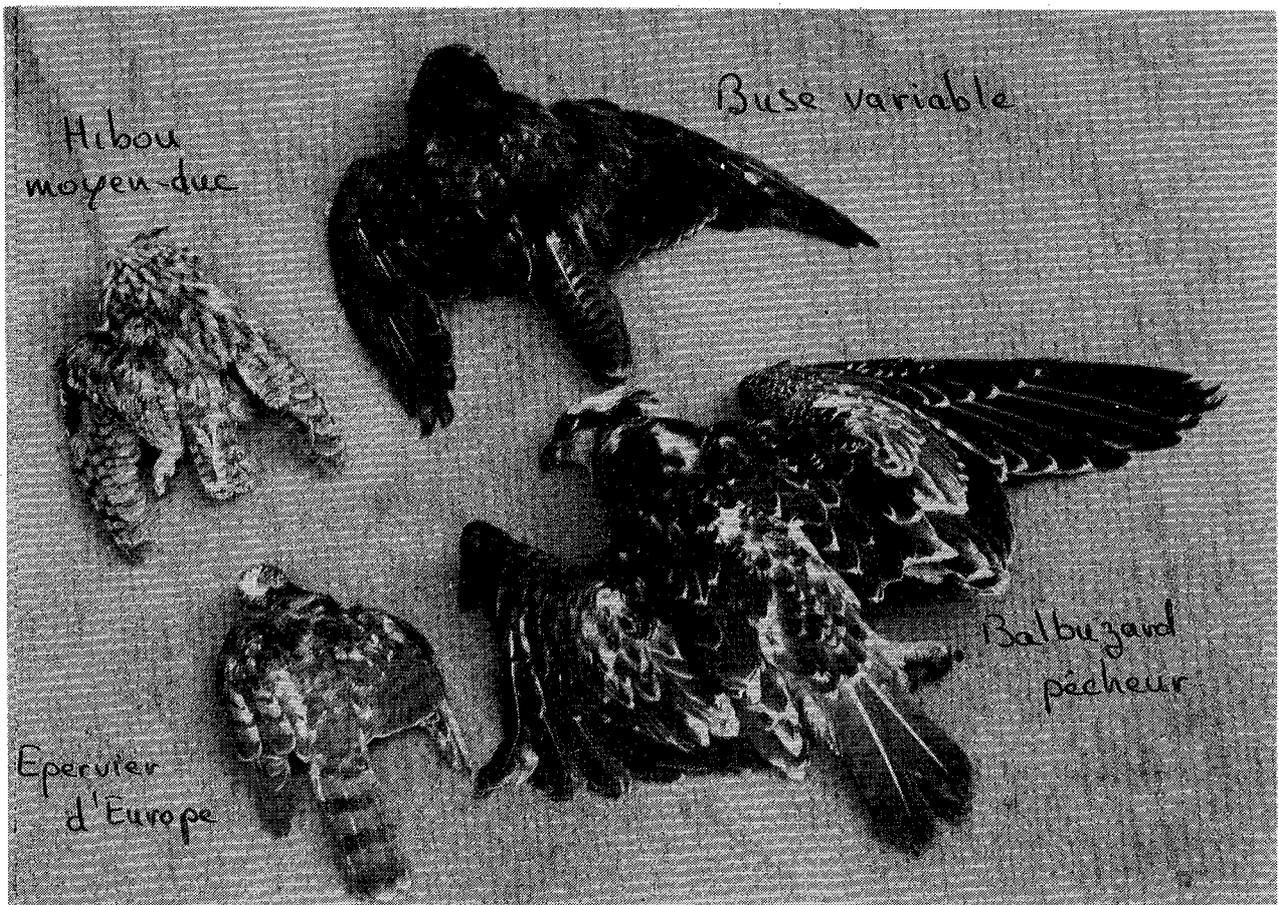
Le dernier trimestre aura été particulièrement sombre puisque notre centre a recueilli 9 RAPACES comme le précise la liste suivante :

- le 8 septembre, un Balbuzard pêcheur tiré au fusil (2plombs) à Argoeuves près d'Amiens.
- le 26 septembre, un Epervier d'Europe tiré au fusil (4plombs) à Béhencourt.
- le 16 octobre, un Hibou moyen-duc tiré au fusil (1plomb) à Morlancourt.
- le 21 octobre, un Hibou moyen-duc trouvé à Bacouel, les deux ailes cassées choc contre clôture ?
- le 22 octobre un Epervier d'Europe, cogné par une voiture à Courtemanche.
- le 24 octobre, une Buse variable tirée au fusil (11 plombs!) à Hangest-sur-Somme.



LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

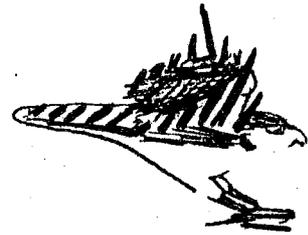
- le 13 novembre, une Chouette effraie cognée par une voiture.
- le 13 novembre, un Faucon crécerelle cogné par une voiture à Hébécourt.
- le 13 novembre, un Hibou brachyote tiré au fusil (4 plombs) à Méricourt.
- le 26 novembre, une Chouette effraie les deux pattes broyées, victime d'un piège.



LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

S'il est difficile de limiter le nombre d'oiseaux victimes de la circulation automobile, il est certainement plus facile d'éviter la destruction d'espèces protégées par des chasseurs peu scrupuleux.

Il est anormal que des Rapaces protégés par la loi depuis 12 ans soient abattus en toute impunité car encore trop souvent considérés comme nuisibles par les chasseurs.



Le Balbuzard est mort

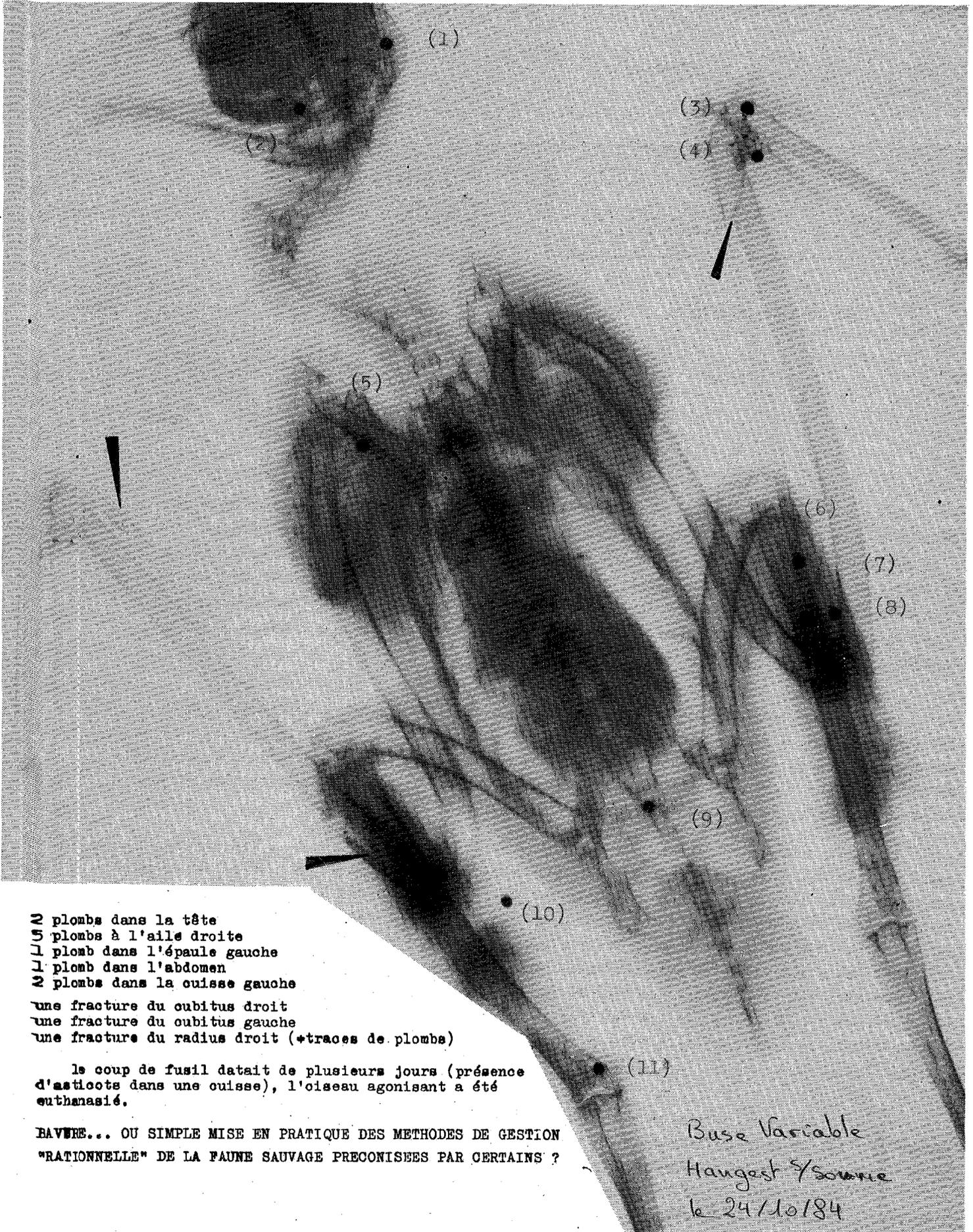
Dix jours après sa prise en charge par notre centre, l'oiseau avait du être amputé, l'extrémité de l'aile fracturée était atteinte par la gangrène. Quatre semaine plus tard il devait mourir sans qu'on sache pourquoi.

Ceci est grave quand on sait que la population européenne est estimée à seulement 1000 couples. Cet oiseau a été victime de l'imbécillité d'un porteur de fusil. Es pérons que les 5 ou 6 autres Balbuzards qui ont été observés en migration dans notre département n'aient pas subi le même sort !



Dessins de Cédric LOUVET (12ans)
membre actif du G.E.P.O.P

LA PERSECUTION CONTINUE



- 2 plombs dans la tête
- 5 plombs à l'aile droite
- 1 plomb dans l'épaule gauche
- 1 plomb dans l'abdomen
- 2 plombs dans la cuisse gauche
- une fracture du cubitus droit
- une fracture du cubitus gauche
- une fracture du radius droit (+traces de plombs)

le coup de fusil datait de plusieurs jours (présence d'asticots dans une cuisse), l'oiseau agonisant a été euthanasié.

BAVRE... OU SIMPLE MISE EN PRATIQUE DES METHODES DE GESTION "RATIONNELLE" DE LA FAUNE SAUVAGE PRECONISEES PAR CERTAINS ?

Buse Variable
Haugest / Soume
le 24/10/84

LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

Les Centres de Soins aux Oiseaux Blessés s'organisent.

Par Jean-Marie THIERY



Le colloque de l'Union Nationale des Centres de Sauvetage de la Faune Sauvage s'est déroulé le samedi 13 et le dimanche 14 Octobre à Ittlenheim, non loin de Strasbourg.

Il regroupait une trentaine de responsables de Centres de soins venus de tous les coins de France et même de Belgique. Patrick THIERY et moi-même y avons participé en tant que responsables de "SOS Oiseaux" et nous avons tout lieu d'être satisfaits. Ce colloque nous a apporté au travers d'une quinzaine de communications, des informations d'ordre technique, éthique et légal très importantes.

La technique est un vaste sujet et le temps nous manquerait ici pour détailler tous les procédés décrits au cours de ces deux jours. L'information qui me semble la plus importante concerne la réduction des fractures ouvertes notamment de l'humérus. Ce type de fracture se rencontre souvent chez les oiseaux que nous avons à soigner et il est très difficile d'immobiliser par les moyens classiques le membre ainsi atteint (voir encadré).

En ce qui concerne l'éthique des centres de soins, chaque responsable s'est engagé à respecter une charte stipulant que notre premier objectif est la remise en liberté des oiseaux soignés. Il est tout aussi évident qu'un centre de soins ne peut être ouvert au public, les stress qui en résulteraient risquant de compromettre la guérison des oiseaux. Mais alors que faire des oiseaux handicapés à vie ? Doit-on les euthanasier ?

Le principe a été admis que sous certaines conditions très strictes les oiseaux estropiés pouvaient être utilisés, soit à des fins de reproduction suivant des programmes bien établis (pour les Rapaces notamment) soit à des fins pédagogiques dans des parcs zoologiques sélectionnés.

Nous avons déjà confié certains oiseaux au parc zoologique d'Amiens; ils y vivent en liberté, à l'abri des coups de fusil (voir encadré).

Au plan légal, les choses ne sont pas hélas aussi simples. Les Centres de soins n'ont pas encore d'existence légale (leur activité est quand même reconnue par le ministère de l'Environnement) de sorte que le transport des espèces protégées leur est interdit. Situation paradoxale : la Garde de l'ONC qui nous confie un Rapace est en droit de nous dresser procès-verbal pour transport illégal d'oiseau protégé !

LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

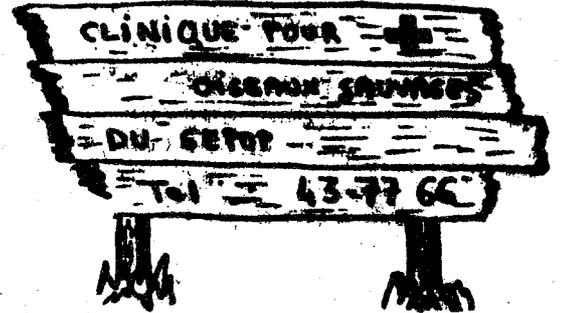
UNE METHODE REVOLUTIONNAIRE POUR REPARER LES FRACTURES CHEZ LES OISEAUX

Cette méthode a été mise au point par un médecin-anesthésiste du CHR de Strasbourg, Mme Farny. Praticquant la fauconnerie elle a été amenée à plusieurs reprises à soigner des Rapaces qui s'étaient blessés à la chasse.

Le principe de cette nouvelle méthode est de remplir la cavité de l'os (creux chez les oiseaux) d'une résine après avoir préalablement introduit dans l'os des tiges métalliques, c'est le principe du ciment armé. La prise de cette résine spéciale se fait en dix minutes, assurant à l'os une solidité absolue. Dans les cas d'une fracture de l'aile l'oiseau revole 48 heures après, pour une fracture de la patte il remarche presque immédiatement.

Ce procédé évite ainsi les longues immobilisations sources d'ankiloses plus ou moins récupérables.

A la volerie aux Aigles de Kintzheim un Vautour a été ainsi opéré il y a huit ans et se porte très bien.



Les Centres de soins espèrent bientôt bénéficier d'une autorisation permanente de transport d'espèces protégées. Des contacts en ce sens ont été pris avec le Ministère de l'Environnement, l'une des conditions posées par celui-ci est que l'Union des Centres de soins soit parfaitement structurée avec un centre par région et des antennes départementales. En ce qui concerne la région Picardie, cette structure est presque complète puisque deux centres fonctionnent déjà depuis plusieurs années : SOS-Oiseaux dans la Somme et celui de St-Quentin dirigé par Serge Boutinot. Il nous manque encore une antenne dans l'Oise.

Qu'entend-on par antenne ? Il s'agit d'une personne susceptible d'accueillir des oiseaux blessés pendant quelques jours en attendant leur transfert au centre régional. Les soins à prodiguer sont réduits au minimum; il ne s'agit en fait que de quelques gestes simples destinés à empêcher l'aggravation d'une blessure.

C'est pourquoi nous lançons un appel aux bonnes volontés. N'hésitez pas à nous écrire, nous vous donnerons tous conseils utiles pour installer cette antenne. Aucune connaissance particulière n'est nécessaire : il suffit d'avoir le désir de soigner.

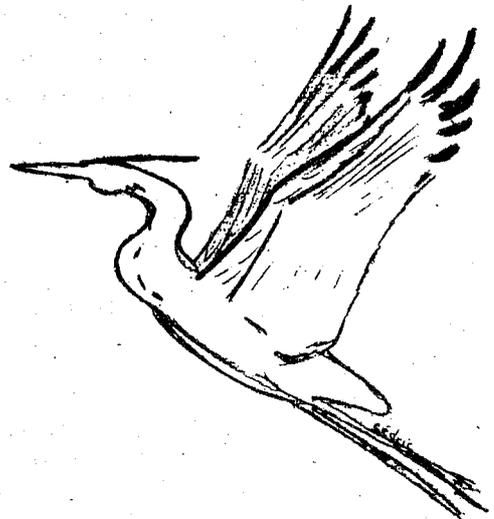
UN DROLE DE HERON

Il y a tout juste deux ans notre centre de soins recueillait un Héron cendré. L'oiseau présentait une amputation de l'extrémité de l'aile due probablement à un coup de fusil ou à un obstacle (fils électriques), il lui manquait donc définitivement les cinq grandes rémiges du bout de l'aile gauche.

Ce héron, non relâchable, était alors confié au parc zoologique d'Amiens, installé dans un vaste enclos en compagnie de Grues Antigones.

Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre, quelques semaines après que cet oiseau était capable de voler, malgré une aile plus courte de près de 30 cm.

Depuis il reste dans les limites du parc et l'on peut quelquefois l'observer sur le bassin de la Hotie.



LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

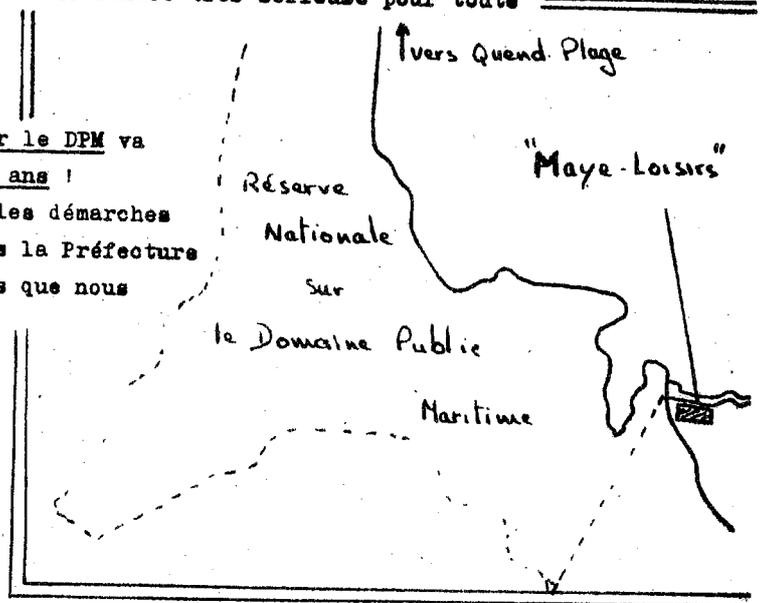
Les affaires traitées par le C.A.

- La brochure "Connaître et protéger les Oiseaux" a été distribuée dans les 1000 établissements scolaires de la Somme. Bien que prête au mois de juin nous avons préféré ne l'envoyer qu'en octobre pour des raisons d'efficacité. Elle remporte un franc succès, de nombreux enseignants nous en réclament d'autres exemplaires. Si nous recevons les subventions demandées nous pourrions la diffuser dans les deux autres départements picards.

- Nous avons déposé plainte pour non respect du Plan d'Occupation des Sols contre le responsable de Maye-Loisirs, un parc d'attraction situé en limite Sud de la Réserve de Chasse sur le Domaine Public Maritime. Ce parc est une menace très sérieuse pour toute cette zone fragile du littoral.

- Le Conseil de Gestion de la Réserve de Chasse sur le DPM va à nouveau être réuni après une interruption de 9 ans !

Depuis un an nous n'avons cessé de multiplier les démarches pour sa remise en place. Il y a quelques semaines la Préfecture nous a proposé d'en faire partie. Nous ne pouvons que nous réjouir de ces décisions.



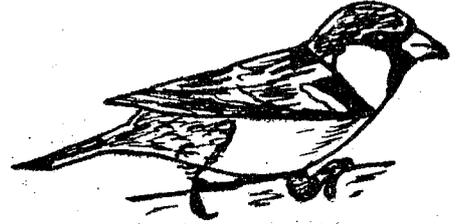
- L'affaire qui nous opposait à un oiselleur d'Amiens - plainte pour transport et utilisation d'espèce protégée - est passée en jugement : le prévenu a été relaxé. Nous avons fait aussitôt appel car cette affaire est liée à un problème grave de dérogation d'importation d'oiseaux qui ne serait pas valable. Cela risque de provoquer des remous dans certains services des Ministères concernés.

- Nous avons obtenu le franc symbolique dans une affaire de vente d'espèces protégées naturalisées, passée en jugement au mois de novembre.

- Nous avons en projet la réalisation d'une affiche sur les côtes calcaires en Picardie
Cette affiche accompagnée d'un livret d'explications sera envoyé aux maires des communes concernées par ces milieux fragiles.

LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

Enfin un local !



Depuis plusieurs années notre association était sans local. Devant l'augmentation des tâches il n'était plus possible de continuer ainsi.

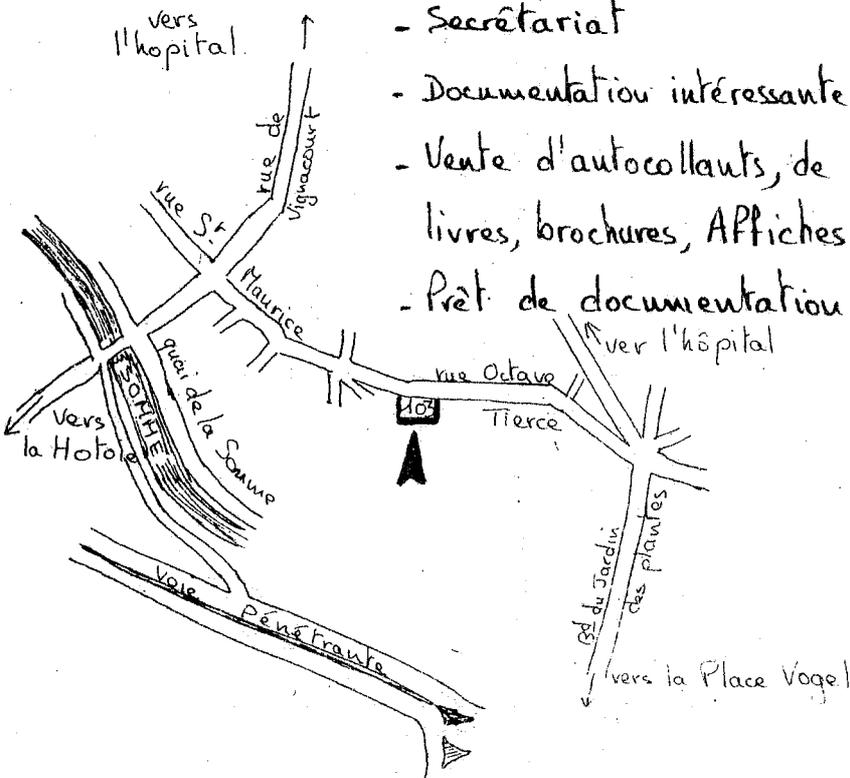
Depuis le 1er Décembre nous louons une petite maison au 103 rue Octave Tierce, dans le quartier St-Maurice à AMIENS.

Nous faisons appel à votre générosité pour nous aider à restaurer et à meubler la maison du GEPOP.

Les heures de permanences ne sont pas encore fixées, nous pensons néanmoins y être présents tous les jours de la semaine.

La
Maison du
G.E.P.O.P. :

- Secrétariat
- Documentation intéressante
- Vente d'autocollants, de livres, brochures, Affiches
- Prêt de documentation.



LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

ASSEMBLEE GENERALE

3 février 1985

PROGRAMME

- 14h - 17h PROJECTION DE FILMS
deux ou trois films vous seront présentés

- 17h - 18h30 ASSEMBLEE GENERALE PROPREMENT DITE
 - Bilan moral
 - Bilan financier
 - Renouvellement du Conseil d'Administration
 - Perspectives d'avenir

IMPORTANT :

toute personne désirant devenir membre du Conseil d'Administration est priée de nous en informer plusieurs semaines à l'avance.

Nous comptons sur votre présence

AU CALENDRIER

NOS SORTIES SONT OUVERTES A TOUS AUSSI BIEN MEMBRES QUE SYMPATHISANTS.

DES JUMELLES SERONT MISES A VOTRE DISPOSITION.

16 DECEMBRE : Sortie d'initiation à l'ornithologie dans la région du bois de Frémontiers (à 15km au S-O d'Amiens)
Rendez-vous : à 9h00 Place du Cirque à Amiens
à 9h30 Place de l'église à Namps-au-Val.

Durée : la journée, prévoir un pique-nique.

6 JANVIER : Opération nourrissage hivernal au parc de la Hotoie à Amiens. Démonstration, pose de mangeoires.
Observation de Passereaux et d'Oiseaux d'eau sur les Bassins.

Rendez-vous à 9h00 face au Kiosque, durée: la matin

20 JANVIER : Sortie au cimetière de la Madeleine à Amiens.
Plus de quarante espèces d'oiseaux déjà observées !
Venez apprendre à reconnaître les oiseaux des parcs et des jardins.

Rendez-vous à 9h00 à l'entrée du cimetière.

Durée : la matinée.

3 FEVRIER : ASSEMBLEE GENERALE PRESENCE PLUS QUE SOUHAITEE !
(voir détail)

9 FEVRIER : Un Samedi soir, a l'écoute des Rapaces nocturnes (avec possibilité de les observer !)
Rendez-vous à 20h30 Place de l'église à SAVEUSE.

24 FEVRIER : Recensement d'oiseaux morts sur le littoral picard. Ce ramassage sera effectué en même temps sur tout le littoral français.

Rendez-vous à 8h00 Place du Cirque à Amiens
ou à 9h30 à la gare de Noyelles s/mer.

Durée : la journée.

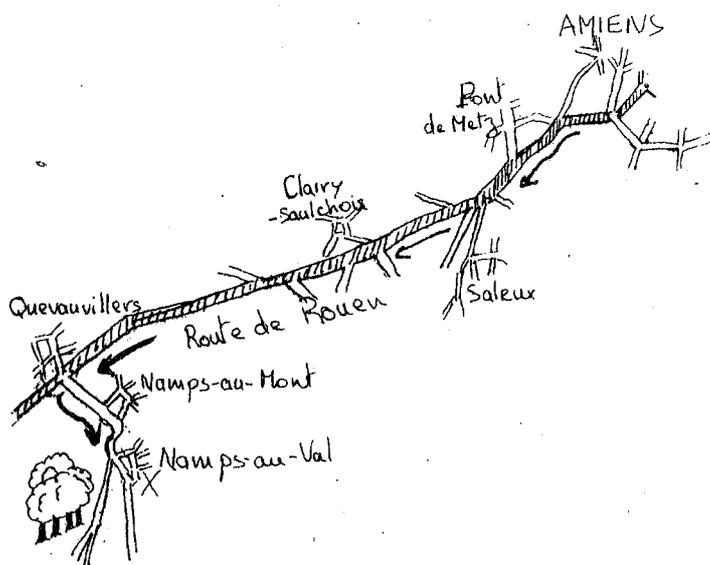
Prévoir un repas froid, des bottes, des vêtements chauds.

10 MARS : Le printemps sera au rendez-vous à la sortie d'initiation à l'ornithologie en forêt de OURSCAMP-CARLEPONT (entre Noyon et Compiègne)

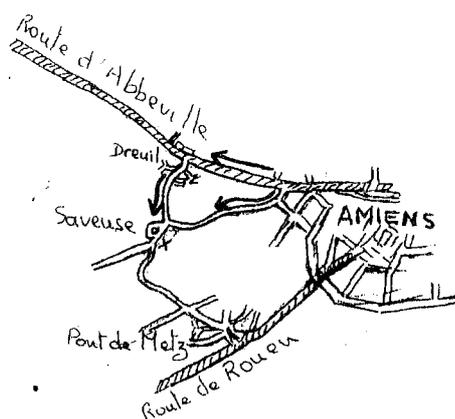
Rendez-vous à 8h00 Place du Cirque à Amiens
ou à 9h30 devant l'abbaye d'OURSCAMP.

Durée : la journée.

Pour se rendre à NAMPS-AU-VAL



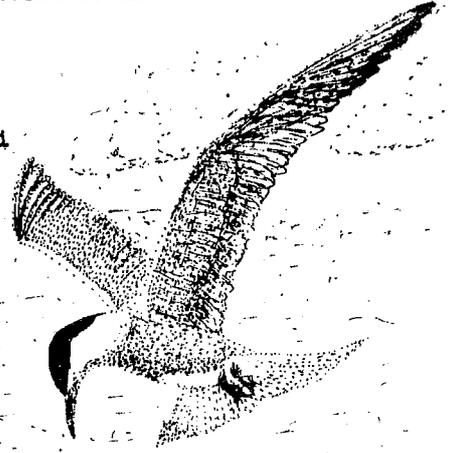
Pour se rendre à SAVEUSE



Apprenez à les reconnaître : LES GUIFETTES ET LES STERNES

Par Pierre ROYER

Dans un dernier article, nous avons vu les Mouettes et les Goélands qui fréquentent notre littoral picard et les eaux douces à l'intérieur des terres. Apparentées à ces derniers, les Sternes et les Guifettes s'en distinguent par leur faible palmure très échancrée et la tête plate. Les Sternes sont taillées pour évoluer avec aisance dans l'espace aérien, les longues ailes claires leur permettent un vol rapide mais on les voit plus souvent vagabonder au dessus des eaux d'un vol nonchalant. Elles parcourent les grèves de nos rivages ou les eaux calmes des étangs à la recherche de petites proies qu'elles capturent en plongeant la tête la première après avoir replié leurs ailes; les Guifettes ont plutôt tendance à picorer à la surface de l'eau et plongent moins souvent. Les courtes pattes de ces espèces les distinguent des autres Laridés (famille des Mouettes et Goélands) lorsqu'il sont posés. Les Sternes sont pratiquement incapables d'effectuer des déplacements à pied, d'autre part elles nagent et se posent rarement sur l'eau comme leurs proches cousins. Découvrons les différentes espèces qui fréquentent notre région :



LA GUIFETTE NOIRE (Chlidonias niger)

Petites sternes des eaux douces, les Guifettes noires revêtent un plumage sombre lorsqu'elles passent au dessus de nos étangs au début de Mai; on les voit évoluer au dessus des eaux libres lorsqu'elles picorent des larves et des petits insectes. Leur vol souple et capricieux les distinguent des Mouettes, elles exercent des va-et-vient permanents, effleurant la surface de l'eau, s'élevant dans les airs d'une manière ondulante.

Elles ne nichent pas chez nous, certaines se reproduisent en Belgique, d'autres en Vendée, dans les Bombes. Le passage post-nuptial s'effectue dès Septembre mais elles ont changé de plumage à cette époque, considérablement éclairci, les Guifettes noires conservent une calotte noire tandis que le reste a blanchi.

LA GUIFETTE LEUCOPTERE (Chlidonias leucopterus)

Son aire de répartition se situe beaucoup plus à l'Est de l'Europe. On l'observe parfois lors de ses migrations mais toujours en très petit nombre. Elle se distingue des autres Guifettes par un plumage noir typique avec épaules et queue blanches. Le plumage d'hiver se caractérise par un collier blanc complet, par l'absence de tâches pectorales noires (comme chez la G. noire) et le croupion blanc. La Guifette leucoptère reste rare au passage.

LA GUIFETTE MOUSTAC (*Chlidonias hybrida*)

Observée principalement lors des migrations pré et post-nuptiales la Guifette moustac apparaît plus claire que ses proches cousines en été. Les côtés du cou blancs, la calotte noire et le dessous gris foncé la distinguent des autres, mais l'hiver moustac et leucop-
tèressant difficilement identifiables.

LA STERNE HANSEL (*Gelochelidon nilotica*)

Observée quelquefois sur le littoral picard, elle reste rare. Cette sterne des côtes de sable et des marais salants possède une calotte et un bec massif noirs qui la caractérisent.

STERNE CASPIENNE (*Hydroprogne caspia*)

Sterne

Ses apparitions restent épisodiques sur le littoral picard; sa taille proche de celle d'un goéland argenté et son énorme bec rouge vermillon la rendent facilement discernable des autres sternes.

STERNE PIERREGARIN (*Sterna hirundo*)

STERNE ARCTIQUE (*Sterna paradisea*)

STERNE DE DOUGALL (*Sterna dougalli*)

Ces trois espèces se ressemblent beaucoup et seuls quelques détails permettent de différencier les adultes en plumage nuptial, les immatures, eux, restent difficilement discernables.

- La Sterne pierregarin possède un bec rouge dont la pointe est noire (mais pas toujours).

Posée, la queue ne dépasse pas la longueur des ailes et en vol une tâche pâle apparaît en arrière du poignet de l'aile.

- La Sterne arctique possède un bec rouge sang sans tâche noire, une queue plus longue que les ailes lorsqu'elle est posée et des rémiges transparentes en vol.

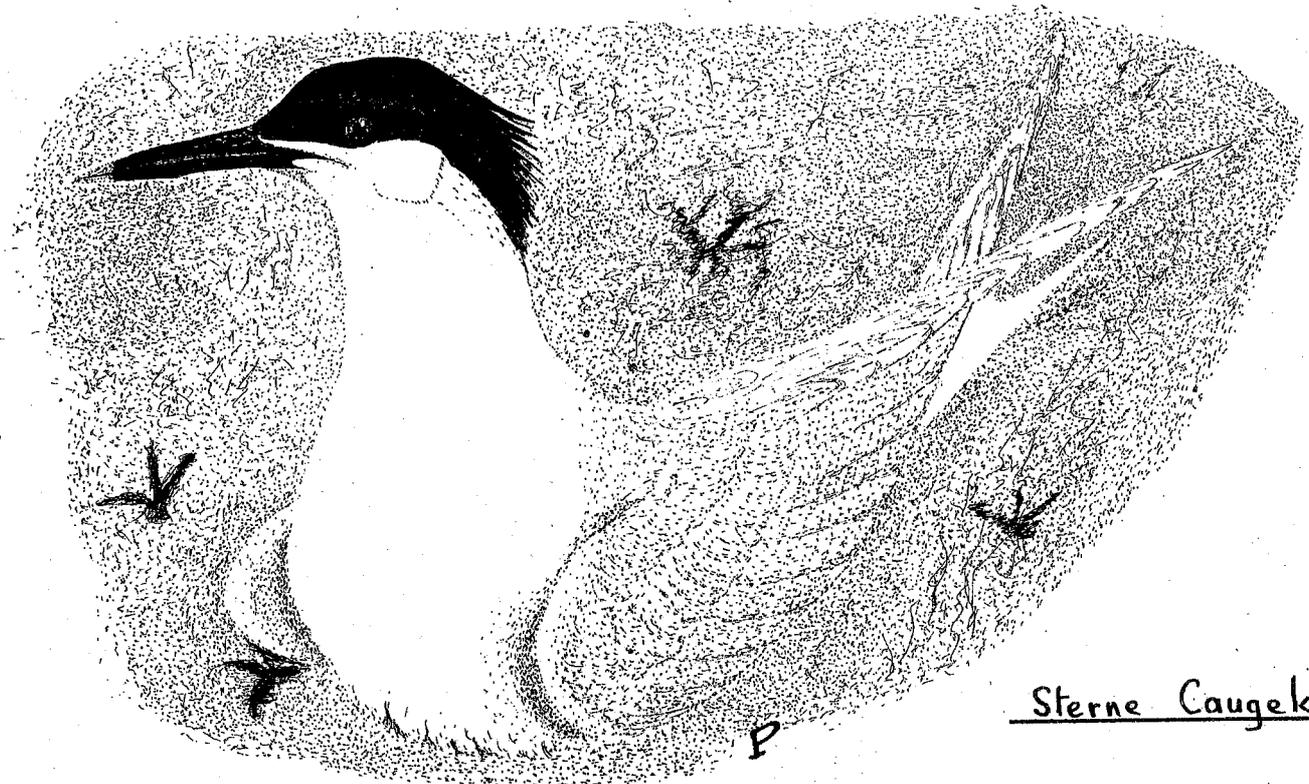
- La Sterne de Dougall apparaît beaucoup plus claire avec de longs filets à la queue qui dépassent largement les ailes.

La distinction des jeunes individus chez ces trois espèces reste complexe et nous n'approfondirons pas ces détails.

Les Sternes arctiques et pierregarin constituent les deux espèces les plus communément observées aux passages de printemps et d'automne. Des rassemblements de plusieurs centaines d'individus peuvent être notés en Baie de Somme principalement aux passages post-nuptiaux.

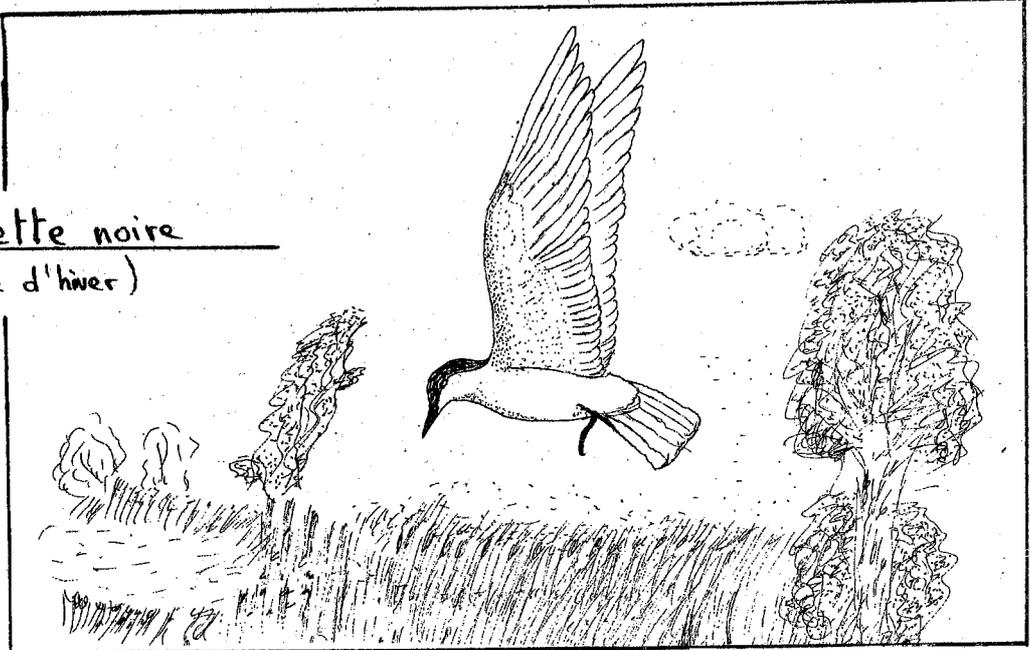
LA STERNE NAINNE (*Sterna albifrons*)

Si la Sterne caspienne se distingue par sa taille de géant, la Sterne naine apparaît toute petite, à peine plus grosse qu'un Merle avec un bec jaune à pointe noire et un front blanc. Au passage, c'est sur les plages de sable et de galets qu'on peut l'observer. C'est principalement en Avril et en Août qu'elle traverse notre pays sur le littoral.

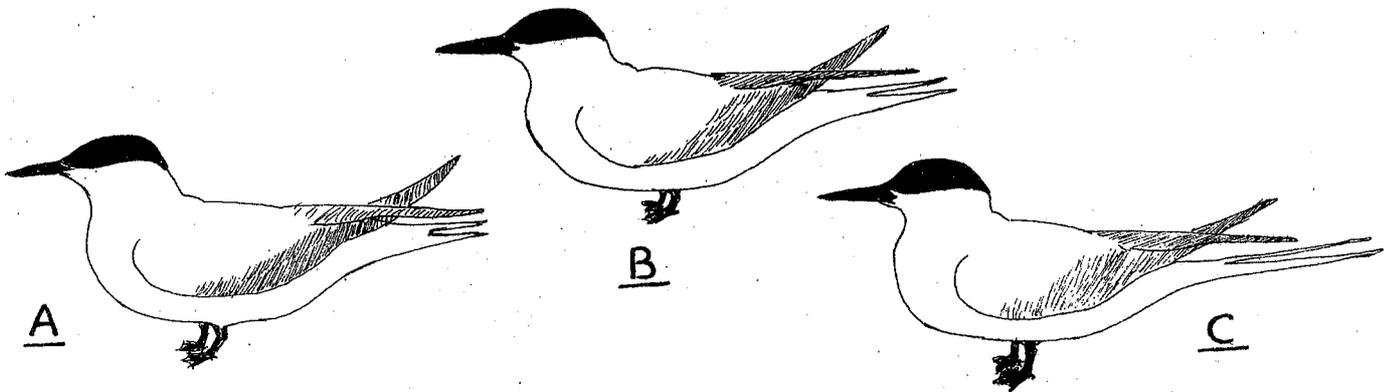


Sterne Caugek

Guifette noire
(plumage d'hiver)



- A Sterne Pierregarin
- B Sterne Arctique
- C Sterne de Dougall.



LA STERNE GAUGEK (*Sterna sandvicensis*)

Plus grande que la pierregarin et l'arctique, son bec noir à pointe jaune chez l'adulte son plumage gris clair, permettent de la reconnaître aisément. Bien souvent elle se distingue par un cri caractéristique, un "Kirrek" sec qu'elle pousse en vol et qui la rend très bruyante. Chez nous, la gaugek s'observe en migration sur la côte picarde. Elle passe par petits groupes sur le littoral et se rassemble parfois à marée haute sur les bancs de sable de la Baie de Somme qui accueillent plusieurs dizaines d'individus.

CRITERES DE DETERMINATION DES STERNES ADULTES

ESPECES	BEC	TAILLE	PLUMAGE (couleur des ailes et de la queue)
<u>Sterne hansel</u>	noir	d'une mouette	queue grise
<u>Sterne caspienne</u>	gros bec rouge vermillon	d'un Goéland argenté	gris dessus, blanc dessous
<u>Sterne pierregarin</u>	rouge à pointe noire	d'une Mouette rieuse	queue de la même longueur que les ailes
<u>Sterne arctique</u>	rouge vif		queue dépassant légèrement les ailes
<u>Sterne de Dougall</u>	noir à racine rouge		filets de la queue très longs dépassant les ailes
<u>Sterne naine</u>	jaune à pointe noire	d'un merle	front blanc
<u>Sterne gaugek</u>	noir à pointe jaune	un peu plus grande que pierregarin, arctique, de Dougall	queue blanche; gris clair dessus, blanc dessous

Connaissance de la faune picarde : LE TADORNE DE BELON.

°Résumé d'un article paru dans Le Héron en 1982

par François SUEUR



DESCRIPTION

Le Tadorne de Belon est un oiseau de la famille des Anatidés qui regroupe les Cygnes, Oies, Canards, etc... Différents aspects de sa biologie et sa taille en font un intermédiaire entre les Oies et les Canards.

Son plumage bariolé fait que le Tadorne, Oiseau protégé, n'est confondable avec aucune autre espèce. Chez les adultes en plumage nuptial, le fond du plumage est blanc, la tête et le haut du cou sont noirs avec des reflets verdâtres; deux bandes sur le dos, une médiane sur le ventre, les rémiges et une barre terminale à la queue sont de même couleur. La coloration rousse forme une bande pectorale, elle se retrouve sous une forme délavée au niveau des sous-caudales. Le bec est rouge et les pattes roses. A partir du mois d'Avril, du fait de la mue, les adultes sont beaucoup moins colorés. Le mâle se distingue de la femelle par une taille plus forte et une caroncule à la base du bec. Les immatures sont beaucoup plus ternes avec les pattes grisâtres, les poussins sont brun sombre et blancs.

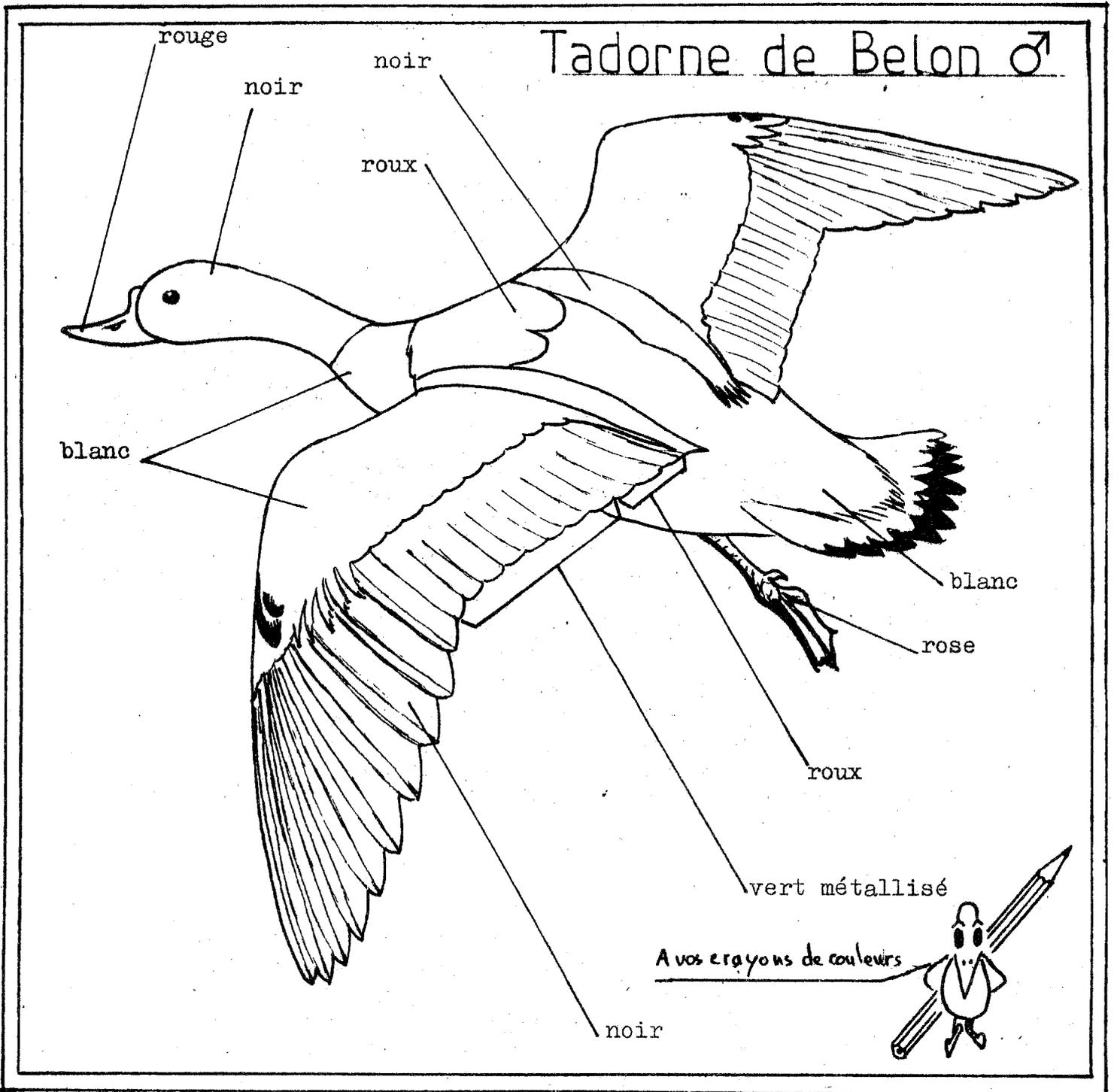
REPARTITION

Deux populations nicheuses de Tadorne de Belon peuvent être distinguées : l'une Atlantique est répartie le long des côtes de la Scandinavie au littoral océanique français en passant par les Iles Britanniques, l'autre Asiatique-Méditerranéenne est répandue essentiellement à l'intérieur des terres entre le 40ème et le 60ème parallèle Nord. Cette population est nettement plus migratrice que la première. Des échanges ont lieu entre celles-ci.

Environ 12000 couples de Tadorne de Belon se reproduisent en Grande-Bretagne et en Irlande, 115 en Belgique, 2500 à 3000 aux Pays-Bas, 1730 en RFA, 400 en RDA, 150 en Estonie et 200 à 300 en Grèce (GRAMP et SIMMONS 1977) ainsi que 1000 à 1200 en France (YBSOU in SUEUR 1982).

NIDIFICATION EN PICARDIE

Dans le Marquenterre, la nidification du Tadorne est connue au moins depuis le XIXème Siècle (MARCOTTE 1860), Lors de la création de la Réserve Nationale en Baie de Somme, les effectifs étaient de l'ordre d'une quinzaine de couples. Les années 70 voient un net accroissement de la population : 90 à 100 couples en 1975, 80 à 120 en 1976, 110 à 150 en 77, 140 à 150 en 78 et 79 (J. HEDIN et F. SUEUR). Cette augmentation se poursuit ensuite : 145 à 160 couples en 1980 (F. SUEUR) et 235 en 1981 (F. SUEUR et P. TRIplet). A l'intérieur des terres, le Tadorne niche en plusieurs points de l'Est du département de la Somme et de l'Aisne.



REPRODUCTION

Les premières parades sont notées fin janvier-début février, les accouplements de février à juin. Dès le début du second mois de l'année, les couples commencent à fréquenter les zones de nidification (dunes, digues) mais il faut attendre le début du mois de mars pour voir les femelles pénétrer dans les terriers de lapins de garenne qui sont les sites de nids les plus utilisés.

La ponte comporte généralement 8 à 16 œufs, elle se déroule d'avril à mi-juin. Seule la femelle participe à l'incubation.

Si une zone d'eau libre se trouve à proximité du nid, les poussins gagnent celle-ci directement sans l'aide des parents et peuvent retourner s'abriter dans le terrier pendant quelques jours.

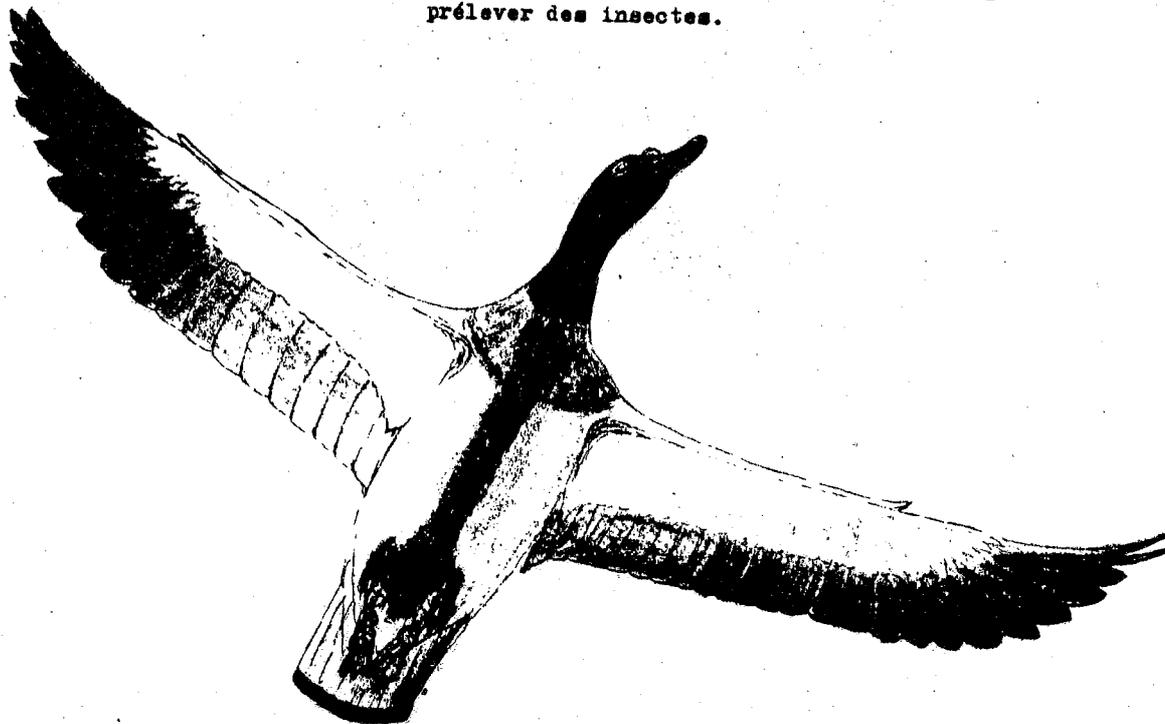
Dans le cas inverse, ils sont transportés par les adultes qui les tiennent par le cou avec le bec ou sur leur dos. La distance ainsi parcourue peut atteindre 3 km. Les canetons demeurent quelques temps avec leurs parents puis ils peuvent rejoindre une crèche pouvant comporter jusqu'à plus de 200 individus.

CYCLE ANNUEL

En baie de Somme, les effectifs du Tadorne sont faibles en mai et juin. Ensuite, les adultes et les immatures de plus d'un an partent en migration de nuit vers la mer des Wadden (Pays-Bas, RFA, Danemark). Leur retour s'effectue en septembre-octobre, les effectifs augmentent alors pour être maximaux en décembre-janvier. Depuis quelques années, la population hivernante montre une nette tendance à l'augmentation et représente 15 à 20 % des effectifs français. A l'heure actuelle, la baie de Somme est le second site de France après la baie de l'Aiguillon, pour l'hivernage de cette espèce.

ALIMENTATION

Le Tadorne de Belon se nourrit essentiellement d'un petit Gastéropode marin de 3 à 4 millimètres de longueur, Hydrobia ulvae. Il complète son régime à l'aide de quelques petits crustacés, de diverses graines et d'algues. Les jeunes peuvent également prélever des insectes.



BIBLIOGRAPHIE

- Cramp S. et Simmons K.E.L. (1977) The birds of the Western Palearctic Vol.1
Oxford, London, New-York (Oxford University Press), 714 p.
- Marcotte P. (1860) Les animaux vertébrés de l'arrondissement d'Abbeville
Mém. Soc. Emul. Abbeville, 256 p.
- Sueur F. (1982) Le Tadorne de Belon Tadorna tadorna sur le littoral de la Manche
Le Héron (4)51-68.

UNE NOUVELLE PUBLICATION DE FRANCOIS SUEUR, ORNITHOLOGUE ET MEMBRE
DE NOTRE ASSOCIATION :

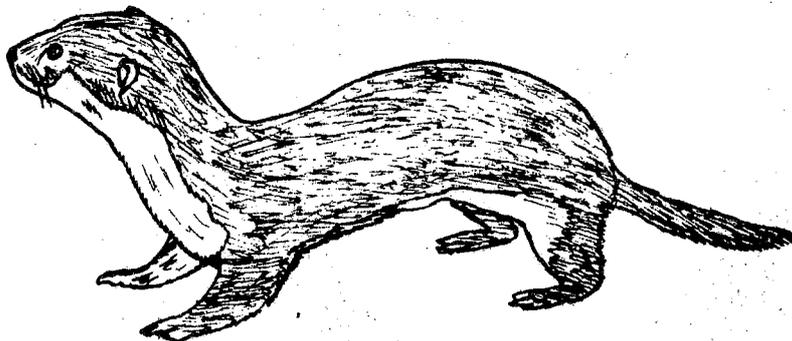
**"LES POISSONS, AMPHIBIENS, REPTILES, MAMMIFERES DE LA BAIE DE SOMME ET DE LA
PLAINE MARITIME PICARDE"**

Après la publication de l'Avifaune de la baie de Somme et de la plaine maritime picarde (Comscoy et Sueur 1983), un des auteurs a jugé intéressant de publier une synthèse des données concernant les autres vertébrés. Tout comme le précédent ouvrage il ne s'agit pas d'un livre de détermination agrémenté de photographies mais d'une publication qui à la mérite de faire le point sur les vertébrés (oiseaux exclus) de notre littoral picard.

Vous y apprendrez que des Dauphins, des Rorquals et des Cachalots ont été observés sur nos rivages, surtout au 19ème siècle.

Cette synthèse a été établie à partir de données récentes et anciennes (1833) qui ont nécessité un travail de recherche non négligeable.

Cette publication est en vente au GEPOP au prix de 40 F.



COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'initiative commune du C.P.N. (connaissance et protection de la nature) "la margote" de Céré la Ronde et de sa fédération nationale (celle-là même qui édite la gazette des terriers) se tiendra pour la première fois une fête des CPN au printemps prochain à Céré la Ronde.

Les CPN (150 répartis dans toute la France et en Belgique) regroupent surtout de jeunes membres qui ont en commun l'amour de la nature et qui contribuent à sa protection sous des formes très diverses.

Toutes les associations nationales et régionales de protection de la nature y seront invitées.

Rendez-vous est donné à tous les protecteurs de la nature les 16, 17, 18 et 19 Mai prochains.

CPN "la margote" Céré la Ronde - 37460 MONTRESOR

ABONNEMENT A PICARDIE-NATURE

Je, soussigné (Mr, Mme, Mlle) :

Prénom :

Adresse :

Désire recevoir PICARDIE-NATURE le guide trimestriel du G.E.P.O.P.

Condition d'abonnement : 15 francs par an.

ADHESION AU G.E.P.O.P.

Je, soussigné (Mr, Mme, Mlle) :

Prénom :

Adresse :

Déclare adhérer au G.E.P.O.P.

Déclare renouveler mon adhésion au G.E.P.O.P.

(barrez la mention inutile)

Condition d'adhésion : adhésion normale 25 Fr - moins de 16 ans 10 Fr

adhésion de soutien à partir de 50 Fr

Si vous avez changé d'adresse, veuillez nous le préciser.

Les adhésions courent de janvier à décembre; afin de faciliter le travail de secrétariat nous vous serions reconnaissant de bien vouloir régler votre adhésion au début de l'année.

PLUS NOUS SERONS NOMBREUX
PLUS NOUS SERONS EFFICACES



ALORS N'OUBLIEZ PAS VOTRE
COTISATION POUR '85



... ET FAITES ADHÉRER
VOS AMIS.



Soutenez notre action

EXTRAITS DES STATUTS DU G. E. P. O. P.

"L'Association dite 'Groupe Environnement Protection Ornithologie en Picardie' (G. E. P. O. P.) régie par la loi de 1901, a pour but de contribuer à l'éducation populaire en matière d'étude et de protection de la Nature et des oiseaux sauvages, et de sauvegarde et d'aménagement rationnel de l'environnement et des sites.

Elle se propose de mener toutes actions et interventions pour faire respecter les lois et décrets sur les espèces protégées; les périmètres sensibles, la protection de la Nature, l'urbanisme, dans le cadre de législation en vigueur"

AGIR

En patronnant des manifestations de sensibilisation
en formant des propositions concrètes
en intervenant juridiquement contre les délits,
en intervenant auprès des pouvoirs publics et des élus locaux
en coopérant avec les mouvements similaires.

Le GEPOP, association "agrée" (reconnue par les pouvoirs publics) veut être non une "société savante" mais d'abord militante.

C'est pourquoi, l'intérêt que vous pouvez nous marquer doit se concrétiser dans un engagement. La sympathie pour notre action ne suffira pas à résoudre les questions et à nous donner du poids.
NOUS N'AVONS QUE LE POUVOIR DE VOTRE ADHÉSION

" L'ENVIRONNEMENT C'EST L'ENSEMBLE, A UN MOMENT DONNE, DES FACTEURS PHYSIQUES, CHIMIQUES, BIOLOGIQUES, SOCIAUX, ECONOMIQUES, PSYCHOLOGIQUES ET ETHIQUES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UN EFFET DIRECT OU INDIRECT, IMMEDIAT OU A TERME SUR LES ESPACES, LES ESPECES ET LES ACTIVITES HUMAINES. "

(définition donnée par le conseil international de la langue française au congrès d'Aix-en-Provence en 1972)